

2017_CT2_439

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2017 de la "Fête de la Science" au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Enseignement supérieur et recherche

■ Séance du 12 octobre 2017

05_5_07

■ Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2017 de la « Fête de la Science » au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Fête de la Science est une manifestation lancée en 1990 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le but de favoriser la découverte par les jeunes scolaires des travaux menés au sein des laboratoires de recherche, dans le but de susciter des vocations vers les filières scientifiques et techniques.

Cette année, pour sa 27^{ème} édition, la Fête de la Science se déroulera la semaine du 7 au 15 octobre 2017.

Pour la 12^{ème} année consécutive, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée et ses partenaires, laboratoires de recherche et entreprises, accueilleront cet événement la journée du 12 octobre 2017 dont l'organisation est coordonnée par Aix-Marseille Université.

Ainsi, près de 600 élèves sont attendus sur le Technopôle. Ces élèves, en provenance des écoles primaires et secondaires de toute la Métropole, pourront visiter une quinzaine de laboratoires et startup qui expliqueront leur métier et exposeront leurs technologies.

Pour approfondir leurs connaissances dans le domaine des sciences de l'environnement, les jeunes scolaires pourront également visiter une trentaine d'ateliers pédagogiques et assister à 5 conférences thématiques organisées en parallèle.

En outre, pour les élèves du secondaire, des séances de rencontres avec les chercheurs/ingénieurs du Technopôle seront organisées pour répondre, de façon personnalisée, à toutes leurs questions.

Pour ce faire, au-delà des équipes de la Direction du Technopôle de l'Arbois, plus d'une quarantaine de bénévoles issus des laboratoires et entreprises présents sur le Technopôle ou partenaires sont mobilisés.

Notons ici qu'au-delà de l'aspect pédagogique pour les scolaires, la Fête de la Science permet également au Technopôle d'ouvrir ses portes et de mieux faire connaître ses richesses et atouts économiques et scientifiques.

Aussi, pour mener à bien cette opération, le Technopôle participe à l'organisation et à la logistique de l'événement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 19 septembre 2017.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir la manifestation « Fête de la Science ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les termes de la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2017 de la Fête de la Science sur le Technopôle de l'Arbois.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

**Convention de collaboration entre
La Métropole Aix-Marseille-Provence,
Territoire du Pays d'Aix
et
L'Université d'Aix-Marseille**

Fête de la Science de l'Arbois 2017

ENTRE :

La Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix, domiciliée 8 place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, représenté par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC, dûment habilité par l'arrêté de délégation de fonctions n°17 CT2 001 en date du 5 janvier 2017

ci-après désignée « le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée »

D'UNE PART,

ET

L'Université d'Aix-Marseille,

Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Bd Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07
N° SIRET 130 015 332 00013 Code APE 8542Z

Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_439-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Ci-après désignée « **AMU** »,
ET

Le Centre National de la Recherche Scientifique,
établissement public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est sis
3, rue Michel-Ange - 75794 PARIS Cedex 16, n° SIREN 180089013,
Représenté par son Président, Monsieur Alain FUCHS et par délégation, par
Monsieur Younis HERMES, Délégué Régional du CNRS pour la Circonscription
Provence et Corse,

Ci-après désigné « **le CNRS** »,

Le CNRS ayant donné mandat à l'AMU en date du 30 janvier 2015 pour la signature
du présent accord.

L'AMU et le CNRS ci-après conjointement désignés « **l'Etablissement** »

Agissant conjointement au nom et pour le compte du **Centre Européen de
recherche et d'enseignement de géoscience de l'environnement (CEREGE)**,
UMR 7330, dirigé par Nicolas Thouveny

ci-après désigné « **CEREGE** »,

D'AUTRE PART,

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE :

Que :

Le Rôle de l'Université d'Aix-Marseille dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur des carrières scientifiques notamment liées à l'environnement est primordial pour le développement des innovations futures.

Et que l'Université d'Aix-Marseille a implanté sur le site du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée l'observatoire des Sciences de l'Univers avec notamment la présence du CEREGE.

Que :

Le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Conduit une opération d'aménagement et de développement économique du territoire spécialisée dans l'émergence d'innovations environnementales. Développées par les laboratoires de recherche ou les startups, ces innovations environnementales sont le plus souvent issues d'un travail collaboratif entre ces deux familles d'acteurs.

Il a été intégré à la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2017 avec un rattachement au Territoire du Pays d'Aix.

Il est également important de respecter un équilibre entre ces familles afin que chaque structure puisse trouver sa place dans le processus de développement des innovations : les chercheurs travaillent la R&D, les entreprises le marketing et l'ingénierie, les SAI permettent la structuration et le financement des projets et les étudiants sont une main d'œuvre qualifiée, abondante et volontaire.

Ainsi, au regard de ces éléments, le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée doit travailler à renforcer certaines composantes, dont la « recherche finalisée » et la « formation supérieure ». En effet, ces acteurs « recherche » ou « étudiants » sont une ressource de proximité, majeure pour le développement des entreprises. A ce titre, une découverte précoce des filières scientifiques, dès le secondaire, a un impact positif et déterminant sur le choix de ces filières.

Dans cet esprit, la direction du Technopôle de l'Arbois travaille de concert avec ses partenaires scientifiques et universitaires au soutien de l'enseignement et à la promotion des filières scientifiques notamment celles à vocation environnementales qui viendront demain grossir les rangs des chercheurs mais aussi des futurs chefs d'entreprises innovantes.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention vise à permettre le soutien à la manifestation Fête de la Science de l'Arbois 2017. La Fête de la Science, a pour finalité de sensibiliser les élèves d'écoles élémentaires à la science, de favoriser l'orientation des élèves de secondaire vers les carrières scientifiques par la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

La Fête de la Science se déroule du samedi 7 octobre au dimanche 15 octobre 2017 en PACA. Pour la 12^{ème} année consécutive, le CEREGE organise une journée sur le Technopôle de l'Arbois.

Compte tenu de leurs très bonnes relations et de l'adéquation entre la thématique de la manifestation et celle portée par le Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, AMU a sollicité la direction du Technopôle de l'Arbois pour la soutenir dans l'organisation de la journée de la Fête de la Science à l'Arbois le 12 octobre 2017.

Pour cette édition 2017, ce sont 600 élèves qui pourront assister à 30 ateliers, à la visite de 10 laboratoires, à 4 conférences, à la visite et la démonstration des technologies de 5 entreprises innovantes du Technopôle.

Les élèves de secondaires pourront rencontrer, lors d'un speed-dating métiers, les chercheurs, ingénieurs (et autres ...) travaillant dans le domaine de l'environnement sur le site de l'Arbois.

Cet évènement permet une grande visibilité au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée par le biais de la communication de la manifestation au sein des Universités Aix-Marseille mais aussi des journalistes présents pour l'évènement et crée une forte association avec les professionnels des Sciences.

AMU pourra s'appuyer sur les compétences du Technopôle qui assurera en partie l'organisation et la logistique de l'évènement.

La présente convention vise à définir le cadre, les missions et les obligations d'AMU et de la Direction du Technopôle de l'Arbois.

Pour mener à bien l'organisation de «**La Fête de la Science de l'Arbois 2017**», AMU souhaite s'appuyer sur les compétences du Technopôle en lui déléguant une partie des actions de l'organisation.

La direction du Technopôle Arbois accueillera et autorisera l'organisation de cette manifestation le 12 octobre 2017, au Domaine du Petit Arbois, avenue Louis Philibert, à 13545 Aix-en-Provence.

Article 2 : Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 3 : Missions de l'AMU

AMU s'engage à organiser **La Fête de la Science de l'Arbois 2017** sur le site du Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée, au sein des emplacements qui lui seront mis à disposition : c'est-à-dire au sein des esplanades extérieures du domaine mais aussi Salles du Forum et placette du Technopôle.

AMU sera Maître d'ouvrage de l'organisation. Il se chargera en outre de la promotion, de l'animation et d'une partie de la logistique de la manifestation : mise en place des stands, des ateliers, déjeuners des élèves etc...et mettra en avant le nom et le logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur ses outils de communication.

AMU s'engage à adapter la logistique générale du salon au nombre de participants.

AMU prendra la responsabilité des dégradations et des dégâts matériels et corporels qui pourraient survenir à l'occasion de cette manifestation.

Article 4 : Missions de la direction du Technopôle de l'Arbois

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à mettre à la disposition d'AMU les salles du Forum, la placette du Technopôle, les esplanades et parkings de stationnement.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à offrir l'accès aux différents réseaux d'eau et d'électricité.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à autoriser l'installation des ateliers sur les espaces prévus à cet effet.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à mettre à disposition les espaces nécessaires à la manifestation entre le 11 octobre 2017 à 08h00 et le 13 octobre 2017 à 17h00 (ces dates comprennent le montage, le démontage et l'installation des exposants).

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à participer à la communication et à la promotion de l'opération en invitant ses journalistes à assister à la manifestation.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à mettre à disposition son matériel audiovisuel pour accueillir la manifestation.

La direction du Technopôle de l'Arbois s'engage à assurer le gardiennage du matériel et le nettoyage final du site.

Article 5 : Résiliation

AMU se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, sans que la direction du Technopôle de l'Arbois ne puisse prétendre à aucune indemnité :

- En cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit
 - En cas de changement des représentants légaux ou administrateurs
- due la Direction du Technopôle de l'Arbois

- En cas de non mise en oeuvre de la Fête de la Science 2017

La direction du Technopôle de l'Arbois se réserve la faculté de résilier le contrat de plein droit, à tout moment, en cas d'inexécution d'une clause contractuelle quelle qu'elle soit.

Article 6 : Attribution de juridiction

Tout litige ou différend qui pourrait naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la validité du présent contrat qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les Parties dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification écrite par une Partie à l'autre Partie sera, sur requête de la plus diligente des Parties, porté devant et définitivement tranché par le Tribunal Administratif compétent.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile aux adresses figurant en en-tête des présentes.

Fait à Aix en Provence, le 23/10/2017, en 2 exemplaires originaux.

L'Université d'Aix-Marseille	La Métropole Aix-Marseille-Provence
M. Yvon BERLAND Président	Roger PELLENC, Premier Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Approbation d'une convention avec Aix-Marseille Université pour l'organisation de l'édition 2017 de la "Fête de la Science" au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_439-DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017